

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
25 octobre 2021

Présents: ~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~
M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, ~~LOFFET~~, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevine;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, ~~COTRENA COTRENA~~, SMEETS, JORIS, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, ~~MESTREZ~~, STINI, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 36.- GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Centre Femmes/Hommes - Rue de Hodimont n° 44 à 4800 Verviers - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux du 1er juillet 2008 - Adaptation des charges - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1122-30;

Attendu que l'immeuble sis rue de Hodimont n° 44 appartient à la Ville de Verviers;

Vu la décision du Collège communal du 12 octobre 2012 et sa décision du 22 octobre 2012 d'approuver l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. "Centre Femmes/Hommes de Verviers" pour une durée de 10 ans, couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2023;

Attendu qu'il y a lieu d'adapter le forfait mensuel des consommations d'énergies qui est sous-évalué au vu des consommations réelles;

Attendu que la Présidente du Centre Femmes/Hommes a rencontré M. BREUWER, Echevin, dans le but d'adapter ledit forfait mensuel;

Sur proposition du Collège communal en sa séance du 14 octobre 2021;

Vu l'avis de la Section de M. BREUWER, Echevin, en sa séance du 19 octobre 2021;

A l'unanimité,

APPROUVE

le projet d'avenant à la convention entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. "Centre Femmes/Hommes de Verviers", en vue de l'adaptation des dépenses d'énergies du bien sis rue de Hodimont n° 44 à 4800 Verviers et couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2023.

La présente délibération sera jointe à l'avenant.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

M. KNUBBEN

A. LOFFET